TRANSMIS LE 27/10/2026
REÇU LE 27/10/2026
AFFICHÉ LE 28/10/2026
NOTIFIÉ LE 28/10/2026
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 28/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°24

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/SÉCURITÉ – CONVENTION DE MISE EN COMMUN D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE MUTUALISÉE - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 1er du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Marc VASSEUR, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Nadine SENSE : Claire LE BERRE
Céline HECQUET : Dominique ASARO
Roland CHANUDET: Patrick BOULLÉ

ABSENTS
Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

****

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Intercommunalité/Sécurité

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2026
DÉLIBÉRATION n°24

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/SÉCURITÉ – CONVENTION DE MISE EN COMMUN D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE MUTUALISÉE - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-12 et L.2121-13,
VU le Code de la Sécurité Intérieure et plus particulièrement les articles L 512-2 et suivants,
VU la délibération BC2026-16 du Bureau Communautaire du 15 septembre 2026,
CONSIDÉRANT que la recherche d'une action publique plus performante et plus efficiente, mais également l'exigence de réduire les dépenses publiques, conduisent au développement de la mise en commun des moyens et des personnels, notamment entre une communauté d'agglomération et ses communes membres,
CONSIDÉRANT que le secteur de la sécurité n'est pas exclu de la mutualisation, la création d'une police municipale mutualisée permettant aux communes qui ne sont pas en mesure de financer un service de police municipale, d'assurer malgré tout, la sécurité publique locale, ou à celles disposant d'une police municipale, d'améliorer la qualité du service public rendu à la population,
CONSIDÉRANT que dans ce contexte, les 15 communes-membres et la communauté d'agglomération Val Parisis ont décidé durant l'année 2016, la création d'une police municipale mutualisée,
CONSIDÉRANT que la Ville de Franconville-la-Garenne, puisque bénéficiant des capacités financières et matérielles pour assumer ce service en interne, n'a plus souhaité adhérer au service de police municipale mutualisée proposé par la communauté d'agglomération Val Parisis,
CONSIDÉRANT néanmoins que le poste de police municipale mutualisée se situe sur le territoire de la commune et que cette dernière doit autoriser de manière expresse le déplacement des agents de Police Municipale Mutualisée qu'ils soient armés ou non sur son territoire et ce, pour des raisons de nécessités impérieuses de service,
CONSIDÉRANT que la Commune de Franconville-la-Garenne est signataire de la présente convention, ci annexée, non pas en tant que bénéficiaire du service de Police Municipale Mutualisée, mais comme territoire d'accueil du poste de Police Municipale Mutualisée de la communauté d'agglomération Val Parisis,
CONSIDÉRANT qu'à ce titre, la Commune de Franconville-la-Garenne n'est pas bénéficiaire du service de Police Municipale Mutualisée, elle ne se verra réclamer aucune participation financière,
CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le projet de convention de mise en commun d'agents de Police Municipale Mutualisée ci-annexé,

Après l'avis de la Commission "Ressources et Développement" en date du 17 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1 : APPROUVE le projet de la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée ci-annexée,
Article 2 : PRÉCISE que la commune de Franconville-la-Garenne n'adhère pas au service de police municipale mutualisée proposé par la communauté d'agglomération Val Parisis et n'en sera pas bénéficiaire.
Elle est uniquement territoire d'accueil du poste de Police Municipale Mutualisée de la communauté d'agglomération Val Parisis et ne se verra pas réclamer de participation financière,
Article 3 : AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée avec la communauté d'agglomération Val Parisis et les communes-membres intéressées, ainsi que tous documents afférents ou avenants à intervenir relatifs à cette convention,
Article 4 : PRÉCISE que ladite convention se substitue de plein droit à la précédente convention de mutualisation d'agents de police municipale laquelle sera caduque dès l'obtention du caractère exécutoire de la présente délibération ou à compter de sa date de mise en œuvre effective dans l'hypothèse où celle-ci interviendrait après l'obtention de son caractère exécutoire,
Article 5 : PRÉCISE que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,
Article 6 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération,
Article 7 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE * Val d'Oise *

A l'unanimité des votants
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
Le 28 octobre 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
M. Patrice BOUCLÉ

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE * Val d'Oise *

Acte à classer

DEL01102026Q24

1 En préparation — 2 En attente retour Préfecture — 3 > AR reçu < — 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-27T18-13-54.00 (MI273453452)

Identifiant unique de l'acte :
095-219502523-20261001-DEL01102026Q24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : INTERCOMMUNALITÉ/SÉCURITÉ - CONVENTION DE MISE EN COMMUN D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE MUTUALISÉE - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION.

Certifié Conforme

Date de décision : 01/10/2026

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 24 - Interco - Sécu - PMM 2026.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

24 - Interco - Sécu PJ Extrait note de synthèse BC du 15 09 26.PDF — **Type PJ :** 99_DE - Délibération

24 - Interco - Sécu PJ Lettre CAVP juillet 2026 + projet de convention de renouvellement.PDF — **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation

24 - Interco- Sécu PJ BC_2026_16.PDF — **Type PJ :** 99_DE - Délibération

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date **27/10/26** à **18:13**	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date **27/10/26** à **18:13**	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date **27/10/26** à **18:19**	